

Localisation des zones de vitesse maximale et des bouées municipales

Lac Rochemaure



Bouée

- De contrôle (10 km/h)
- De contrôle (5 km/h)
- De contrôle (aire de baignade)
- De contrôle (pas d'attroupement)
- De contrôle (pas de moteur)
- Obstacle
- Avertissement
- Bâbord
- Tribord

Zone maximum 10 km/h (0 - 50 mètres de la rive)

Ce document se veut une aide à la navigation et est publié à titre d'information générale. Il ne devrait pas être considéré comme une carte marine et ne doit pas non plus être utilisé à des fins de navigation.

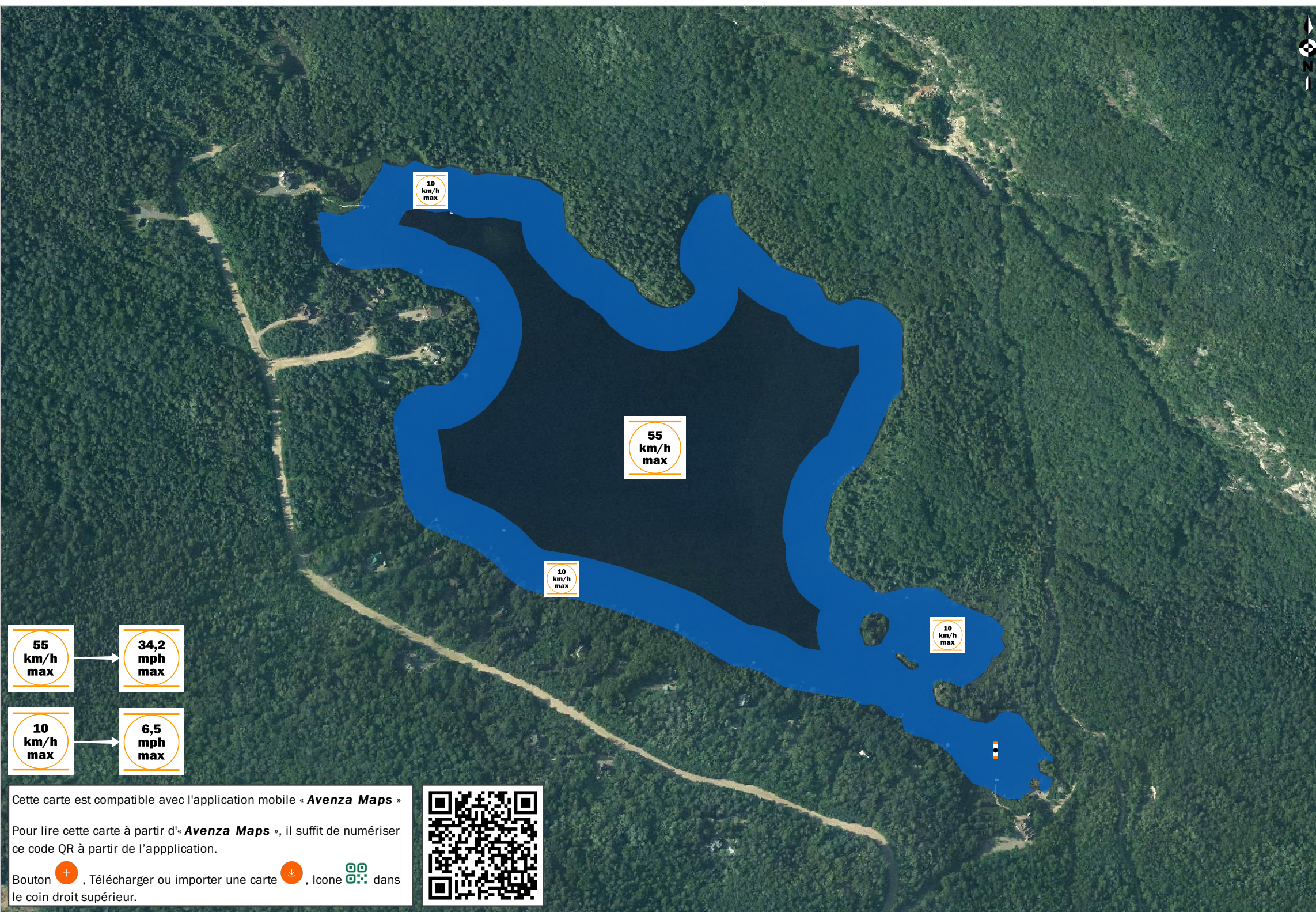
Limites de vitesse : Règlement fédéral sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (DORS/2008-120)

0 0,05 0,1 km

1:5 000

Sources :
Bouées : Municipalité de Saint-Donat
Photographie aérienne : MFFP, 2018

2024-04-11 13:04



55 km/h max → 34,2 mph max

10 km/h max → 6,5 mph max

Cette carte est compatible avec l'application mobile « **Avenza Maps** »

Pour lire cette carte à partir d'« **Avenza Maps** », il suffit de numériser ce code QR à partir de l'application.

Bouton , Télécharger ou importer une carte , Icone dans le coin droit supérieur.

